



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EXECUTIF DE SAINT MARTIN**

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
7	7	7	0	0

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN le 13 janvier à 09h30, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président **Daniel GIBBES**.

ETAIENT PRESENTS : Daniel GIBBES, Valérie DAMASEAU, Yawo NYUIADZI, Sofia CARTI épouse CODRINGTON, Steven PATRICK, Marie-Dominique RAMPHORT, Louis MUSSINGTON.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

ETAIT ABSENT : //////////////

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Dominique RAMPHORT.

DELIBERATION : CE 150-03-2021

OBJET : Dotations aux établissements scolaires du second degré pour l'année scolaire 2020-2021 – Budget 2021.

Le Président,

Objet : Dotations aux établissements scolaires du second degré pour l'année scolaire 2020-2021 – Budget 2021.

Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de Saint-Martin,

Vu le décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement ;

Considérant l'avis de la commission de l'éducation, de l'enseignement et des affaires scolaires consultée le 6 janvier 2021 ;

Considérant le budget de la Collectivité,

Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	7
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

Article 1 : De modifier l'article 1 de la délibération CE 146-04-2020 comme suit :

D'allouer conformément au décret susvisé la dotation globale de **1 550 630€** comme suit :

Dotations aux EPLE 2020-2021
BUDGET 2021

<u>Niveau d'enseignement</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Total</u>	<u>Subv. Fonct.</u>	<u>Subv. Spéc.</u>
Collège Mont des Accords	898	378 564	165 343	213 221
Collège Soualiga	682	173 750	97 200	76 550
Collège de Quartier d'Orléans	462	218 907	124 643	94264
Lycée Général et Technologique R.WEINUM	860	328 700	203 700	125 000
Lycée Professionnel des Iles du Nord	781	450 709	338 466	112 243
<u>TOTAL</u>		1 550 630	929 352	621 278

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil territorial à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 3 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 13 janvier 2021.

Le Président du Conseil territorial,

Daniel GIBBES

1^{ère} Vice-présidente
Valérie DAMASEAU

2^{ème} Vice-président
Yawo NYUIADZI

3^{ème} Vice-présidente
Sofia CODRINGTON-CARTI

4^{ème} Vice-président
Steven PATRICK

Membre du Conseil Exécutif
Marie-Dominique RAMPHORT

Membre du Conseil Exécutif
Louis MUSSINGTON